

Inscriptions scolaires | Votre enfant est né en 2021 ?

Du 4 au 29 mars

Votre enfant rentre en petite section de maternelle en septembre ?
Né en 2021, il aura 3 ans entre le 1er janvier et le 31 décembre 2024.
N'oubliez pas de l'inscrire en mairie du 4 au 29 mars inclus.

>> Inscriptions **UNIQUEMENT** sur rendez-vous << 

VOTRE ENFANT EST NÉ EN 2021

Inscriptions Rentrée 2024

Votre enfant rentre en petite section de maternelle en septembre ?
Né en 2021, il aura 3 ans entre le 1er janvier et le 31 décembre 2024. N'oubliez pas de l'inscrire en mairie !

DU 4 mars AU 29 mars
Inclus



1
*Je prépare
LES DOCUMENTS*



2
*Je prends
RENDEZ-VOUS !*

Pièces obligatoires

- Le livret de famille complet (document original),
- Justificatif de garde si divorce ou séparation,
- Un justificatif de domicile de moins de 3 mois (facture EDF, assurance habitation...),
- Le carnet de santé pour avoir accès aux vaccinations (document original),
- Avis d'imposition ou de non-imposition 2023 sur les revenus 2022,
- Attestation de paiement de la CAF,

Si votre situation professionnelle a changé depuis la déclaration d'impôts :

- 3 derniers bulletins de salaire ou notification Pôle Emploi.

Inscription en mairie au SERVICE SCOLAIRE

Uniquement sur rendez-vous,
sur : www.ville-pierrelaye.fr / Orignat 

42 bis rue Victor Hugo 95480 Pierrelaye
Téléphone : 01.34.32.31.32

Horaires d'ouverture du service Scolaire

Lundi : 09:30 > 12h00
Mardi : 09:30 > 12h00 / 13h30 > 18h45
Mercredi : 09:30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00
Jeudi : fermé au public
Vendredi : 09:30 > 12h00 / 13h30 > 17h00
Samedi : 09:30 > 12h00
Attention ! Ouvert uniquement les Samedi 09/03 et 23/03

© Pierrelaye

Les inscriptions se font **UNIQUEMENT sur rendez vous** auprès du Service scolaire **du 4 mars au 29 mars inclus.**

Pour l'inscription vous aurez besoin des documents suivants :

- Le livret de famille complet (document original),
- Justificatif de garde si divorce ou séparation,
- Un justificatif de domicile de moins de 3 mois (facture EDF, assurance habitation...),
- Le carnet de santé pour avoir accès aux vaccinations (document original),
- Avis d'imposition ou de non-imposition 2023 sur les revenus 2022,
- Attestation de paiement de la CAF,

Si votre situation professionnelle a changé depuis la déclaration d'impôts :

- 3 derniers bulletins de salaire ou notification Pôle Emploi.

Date

Lundi 4 mars, 08:30 - 17:00

Infos pratiques

Pour prendre rendez-vous avec le service scolaire :

[cliquez ici pour prendre rendez-vous](#)

42 bis rue Victor Hugo 95480 Pierrelaye

Téléphone : 01.34.32.31.32

Horaires d'ouverture du service Scolaire :

Lundi : 8h30 > 12h00

Mardi : 8h30 > 12h00 / 13h30 > 18h45

Mercredi : 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00

Jeudi : fermé au public

Vendredi : 8h30 > 12h00 / 13h30 > 17h00

Attention ! : Ouvert uniquement les Samedis 9/03 et 23/03 de 8h30 à 12h

Contact

Service scolaire

42 bis rue Victor Hugo 95480 Pierrelaye

Téléphone : 01.34.32.31.32

accueil-scolaire@ville-pierrelaye.fr